



Comité régional de l'Europe
Soixante et unième session

EUR/RC61/TD.1

Bakou (Azerbaïdjan), 12-15 septembre 2011

12 août 2011

112216

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Discussion technique sur l'élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – fixation des objectifs de Santé 2020

Lundi 12 septembre 2011 de 13 heures à 14 h 30

Programme

| | | |
|---------|---|--|
| 13 h 00 | Dr Agis Tsouros, secrétariat de l'OMS | Allocution de bienvenue Le docteur Tsouros évoquera les objectifs de la discussion technique ainsi que la manière dont elle sera structurée. Il présentera les principaux participants à la discussion technique et le rapporteur, Mme Åsa Nihlén. |
| 13 h 05 | Dr Claudia Stein, secrétariat de l'OMS | Le docteur Stein présentera les considérations rationnelles et techniques sous-tendant le processus de fixation des objectifs de Santé 2020. |
| 13 h 15 | Dr Lars-Erik Holm, directeur général du Conseil national suédois de la santé et de la protection sociale, et président du Groupe de travail du CPCR sur les objectifs de Santé 2020 | Le docteur Holm fera état à l'assemblée présente des conclusions des débats et des points de vue du Groupe de travail du CPCR sur l'élaboration des objectifs de Santé 2020 pour la Région européenne de l'OMS. |
| 13 h 30 | M. Arun Nanda et Dr Roberto Bertollini, secrétariat de l'OMS | M. Nanda se penchera sur l'expérience régionale en ce qui concerne les objectifs de la Santé pour tous. Le docteur Bertollini donnera un aperçu des initiatives de fixation d'objectifs dans le cadre des précédentes résolutions du Comité régional. |
| 13 h 45 | | Discussion animée Les participants pourront émettre des commentaires, poser des questions et proposer des conseils quant à la portée et à l'élaboration des objectifs pour la Région européenne de l'OMS. |
| 14 h 20 | | Conclusions et étapes suivantes Le docteur Lars-Erik Holm et le secrétariat de l'OMS réfléchiront sur les contributions apportées par les délégués et clôtureront la discussion technique. |
| 14 h 30 | | Clôture de la discussion technique |

Objet de la discussion

Santé 2020 vise à améliorer la santé et le bien-être des populations d'Europe. Cette mission doit transparaître dans la mise en œuvre de la politique dans les pays de la Région européenne de l'OMS sur la base des meilleures informations factuelles disponibles et ce, afin d'atteindre le résultat final. La question est de savoir si et comment les objectifs fixés peuvent aider à accomplir cette mission, sans oublier que ces objectifs ne constituent pas une fin en eux-mêmes.

Les objectifs de Santé 2020 doivent reconnaître l'autonomie nationale dans la mesure où ils sont fixés au niveau européen plutôt qu'au niveau des différents pays. Ils doivent inspirer et promouvoir l'apprentissage et l'engagement. Ils doivent aussi être réalistes, réalisables, compréhensibles et mesurables. Leur nombre doit être limité (idéalement, entre 10 et 15), et ils doivent comprendre une combinaison de cibles quantitatives et qualitatives, et faire référence à un ensemble de résultats, de déterminants, de facteurs de risque et de processus.

Si les objectifs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs, ils doivent toujours être « SMART », à savoir spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps. Ils doivent tous représenter un réel progrès, et être probablement fixés pour les moyens et les ressources ainsi que les processus, les réalisations et les résultats de la politique Santé 2020.

Cette séance d'information technique poursuit les buts suivants :

- aborder les questions d'ordre conceptuel, stratégique et technique relatives au processus de fixation des objectifs de Santé 2020 en utilisant plusieurs exemples d'objectifs potentiels qui reflètent les valeurs et les principes de Santé 2020 et s'avèrent appropriés pour l'ensemble de la Région européenne ;
- présenter le processus d'élaboration des objectifs et des indicateurs et d'utilisation des méthodologies adéquates pour la définition des objectifs ;
- fournir une feuille de route pour la mise en œuvre du processus ;
- *solliciter les conseils et les opinions des représentants des États membres sur l'ensemble des questions mentionnées ci-dessus.*

Le président du Groupe de travail du Comité permanent du Comité régional (CPCR) et les membres du secrétariat de l'OMS siégeant au Groupe feront état des avancées actuelles en ce qui concerne le développement conceptuel et méthodologique du processus de fixation des objectifs.

Processus et priorités

Le Groupe de travail ainsi institué comprend sept membres du CPCR spécialisés dans ce domaine. Il bénéficie du soutien du secrétariat de l'OMS et est coprésidé par la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe.

Des représentants des États membres suivants ont été désignés au Groupe de travail :

- Andorre ;
- Pologne ;
- Royaume-Uni ;
- Suède (présidence du groupe) ;
- Turquie ;
- Ukraine ;

- ancien président du CPR, le docteur Vladimir Lazarevik (ex-République yougoslave de Macédoine).

Le Groupe de travail est coprésidé par la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe et bénéficie de l'appui du secrétariat de l'OMS.

Le mandat du Groupe de travail comprend les responsabilités suivantes : convenir de la ou des technologie(s) technique(s) utilisée(s) pour la définition des objectifs et des indicateurs ; proposer un ensemble d'objectifs correspondant aux principaux domaines d'action de Santé 2020 ; et fournir un cadre conceptuel doté d'exemples d'objectifs en vue d'être examiné lors de la soixante et unième session du Comité régional (CR61) à Bakou (Azerbaïdjan).

Les objectifs proposés et définitifs doivent être débattus et approuvés par les États membres lors du CR62 organisé à Malte.

Lors de la réunion du CPR du 12 mai, les participants ont convenu que les objectifs devaient refléter les six principaux domaines d'action de la politique Santé 2020, à savoir :

- la gouvernance pour la santé et le bien-être ;
- l'action sur les déterminants de la santé et les inégalités de santé ;
- l'investissement dans une population en bonne santé et la responsabilisation et l'autonomisation des communautés ;
- la lutte contre la principale charge de morbidité ;
- l'instauration d'environnements sains et favorables et d'atouts pour la santé et le bien-être ;
- le renforcement des systèmes de santé axés sur l'individu.

Documents disponibles au Comité régional

Les documents suivants seront disponibles au Comité régional :

- document de travail : La nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 : vision, valeurs, principaux axes et approches (EUR/RC61/9) ;
- projet de résolution : La nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 : vision, valeurs, principaux axes et approches (EUR/RC61/Conf.Doc./2) ;
- document d'information (en anglais) : Setting targets for Health 2020 (EUR/RC61/Inf.Doc./7).